



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4945

Texte de la question

M Yves Coussain attire l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat, sur les difficultés que rencontre le commerce en milieu rural. En effet, de nombreux petits villages voient leur population décroître du fait de la disparition d'un commerce qui assure un approvisionnement en produits courants. Or, en contribuant à maintenir une certaine qualité de la vie, l'activité commerciale constitue un rempart face à la désertification qui menace nos campagnes. Dans le cadre de la politique de l'aménagement de l'espace rural, il lui demande quelles initiatives il entend prendre afin de favoriser le développement du commerce en zone rurale.

Texte de la réponse

Reponse. - Les pouvoirs publics estiment, comme l'honorable parlementaire, que le maintien et le développement du commerce en milieu rural est un élément important de lutte contre la désertification, dont les coûts économiques et sociaux sont élevés. Aussi le ministère du commerce et de l'artisanat mène-t-il depuis 1976 une politique volontariste d'aide au maintien et au développement du commerce dans les zones rurales, en vue d'assurer une desserte de proximité. Son soutien financier s'est traduit essentiellement par des subventions aux communes et aux chambres de commerce et d'industrie pour la réalisation de locaux commerciaux loués à des commerçants indépendants, ainsi que par des participations financières aux actions collectives d'animation, de promotion et de modernisation menées par les chambres de commerce et d'industrie et les groupements ou associations de commerçants. Une aide a également été apportée au renforcement de l'assistance technique, essentiellement au profit des chambres de commerce (recrutement d'ATC « ruraux »). Le bilan des opérations de création ou de maintien d'équipements commerciaux en zone rurale réalisées avec l'aide financière du ministère a été jugé très largement positif par le rapport d'enquête établi par l'inspection générale de l'industrie et du commerce en 1987. Les évolutions démographique et économique, actuelles et prévisibles, militent toujours pour la poursuite de la politique en faveur du commerce rural dont les axes majeurs sont : le renforcement du personnel d'assistance technique des chambres de commerce et d'industrie ; les actions collectives de modernisation et d'animation, dont le nombre et le contenu sont restés souvent jusqu'à maintenant limités ; la poursuite des opérations de création d'équipements commerciaux en réponse à la demande des collectivités locales ; le développement des opérations concertées de modernisation du tissu commercial et artisanal, notamment les Orac ; les actions en faveur de la transmission et de la reprise des entreprises éventuellement intégrées dans les procédures nouvelles mises en œuvre par la Datar, telles les CLIR (contrats locaux d'installation et de reprise).

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4945

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3063